

Communiqué de presse

Des changements dans l'organisation des prestations de physiothérapie à l'Hôpital de Sion

Sion, le 11 juin 2014 - Le Centre hospitalier du Valais romand de l'Hôpital du Valais (CHVR-HVS), qui poursuit la centralisation de ses disciplines aiguës sur son site de Sion, et la Clinique Romande de Réadaptation de la SUVA (CRR-SUVA) qui est en cours d'agrandissement, ont décidé de modifier le volet physiothérapie de leur programme de collaboration.

Par voie de convention, le service de physiothérapie de la CRR-SUVA assure les prestations de physiothérapie de l'hôpital de Sion du CHVR-HVS depuis 1999. L'évolution de l'organisation de l'HVS l'a cependant amené à revoir cette collaboration malgré la qualité indiscutable de ces prestations, reconnue par l'institution et appréciée par les patients du CHVR-HVS. *« Ainsi, afin d'assurer la meilleure intégration possible des physiothérapeutes dans les équipes pluridisciplinaires de l'hôpital de Sion, le Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais a jugé opportun que ce mandat de physiothérapie soit repris »*, explique Vincent Castagna, directeur du CHVR. *« Cela s'inscrit dans nos projets de développement, tout comme la CRR poursuit le sien »*.

C'est la raison pour laquelle la CRR-SUVA et l'HVS ont décidé de mettre un terme à leur convention en matière de physiothérapie sans pour autant modifier l'ensemble de leur programme de collaborations existantes (radiologie, informatique, laboratoires, pharmacie, stérilisation, médecine du sport, réadaptation cardiaque ambulatoire, neurologie notamment) ou celles en projet, qui se poursuivent. *« La volonté de développer les collaborations est bien présente »*, insiste Vincent Castagna. L'HVS exprime ses vifs remerciements à la CRR-SUVA pour la grande qualité des prestations de physiothérapie qu'elle a délivrées à l'hôpital de Sion ces quinze dernières années.

Ainsi, le CHVR-HVS créera son propre service de physiothérapie dédié à l'hôpital de Sion dès le 1er février 2015, date de l'ouverture de la nouvelle extension de la CRR-SUVA. Celui-ci délivrera des prestations exclusivement liées aux soins hospitaliers aigus et n'exercera aucune concurrence sur le réseau de physiothérapie ambulatoire privé.

Cette décision, partagée par la direction de la CRR-SUVA, n'engendra pas de suppression d'emploi. Du côté de la CRR, les employés concernés pourront conserver leur poste et ceux qui le souhaitent se verront offrir la possibilité de rejoindre la nouvelle équipe du CHVR conformément à la procédure d'engagement qui sera mise en œuvre prochainement.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à:

Prof. Eric Bonvin, directeur général, tél. 027 603 67 26,

eric.bonvin@hopitalvs.ch